

telles mesures; (3) conclure des accords avec les gouvernements provinciaux et toute autre personne au sujet de la forêt; (4) faire faire des relevés forestiers et conseiller au sujet de la protection et de la gestion des terres boisées relevant du gouvernement fédéral; et (5) à la demande d'un ministère ou d'un organisme intéressé, assumer la responsabilité de la protection et de la gestion de toute forêt sur les terres de la Couronne. La loi prévoit l'aménagement d'installations de recherches et de régions d'expérimentation forestière sur les terres fédérales.

Le ministère compte un groupe de conseillers du sous-ministre, dont les principales fonctions consistent à élaborer des mesures et des plans à long terme concernant la recherche forestière, la recherche sur les produits forestiers, l'économie forestière et d'autres domaines comme les relations fédérales-provinciales et la liaison avec les industries forestières et les institutions d'enseignement forestier. La Direction de la coordination des programmes coordonne, sur le plan national, les travaux de recherche forestière et dirige les services nationaux de recherche à Ottawa. Des instituts de recherche et des laboratoires effectuent des travaux fondamentaux dans certains domaines déterminés, appuyant et complétant ainsi les programmes entrepris dans les sept régions administratives du ministère, soit: Terre-Neuve, provinces Maritimes, Québec, Ontario, Manitoba et Saskatchewan, Alberta, Yukon et Territoires du Nord-Ouest et Colombie-Britannique. Le ministère effectue des inventaires forestiers sur les terres fédérales, par tout le pays, et fournit des conseils et de l'aide en matière d'aménagement forestier aux organismes proposés à la gestion des forêts. Il s'occupe lui-même des travaux de gestion, y compris la disposition du bois dans certaines régions, au nom d'autres ministères. De plus, le ministère collabore avec le Bureau de l'aide extérieure à l'exécution de programmes d'aide technique, comportant des inventaires forestiers à l'étranger. L'activité du Service d'information du ministère comporte la rédaction et la distribution de diverses brochures visant à rendre le public plus conscient de l'importance des ressources forestières du Canada et de la nécessité de les conserver; la distribution de bulletins de recherche et la vulgarisation des travaux scientifiques du ministère dans le monde de l'industrie et dans le grand public; l'envoi de communiqués au sujet des forêts ou du ministère à la presse, à la radio et à la télévision; la préparation d'étalages, de présentations et d'affiches, et l'entretien d'une photothèque ayant trait à des questions forestières.

Il sera question aux paragraphes suivants des travaux de recherches du ministère, ainsi que du programme fédéral-provincial concernant les forêts.

**Recherches en sylviculture, en biologie forestière sur les sols forestiers et sur la répression des incendies.**—Ces recherches ont pour but: (1) fournir des données de base sur la répartition, la croissance, l'évolution et le comportement caractéristiques des essences forestières qui constituent la gamme variée des types forestiers de tous les milieux canadiens et (2) élaborer de nouvelles méthodes de gestion forestière et de répression des incendies, faire l'essai de ces méthodes et les perfectionner. Le ministère met ce programme en œuvre partout au Canada souvent en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, avec les services forestiers des provinces, avec d'autres organismes de recherche, avec les universités et avec l'industrie.

Plusieurs des études de sylviculture s'appliquent a) découvrir les causes du succès ou de l'échec de la régénération naturelle à la suite de la pratique de certaines méthodes d'abatage et de diverses méthodes de traitement des pépinières, b) à comparer les différentes méthodes d'ensemencement et de plantation, et c) à déterminer les effets de différentes méthodes de coupe intermédiaire sur le développement des arbres et des peuplements résiduels. On étudie l'évolution de la plupart des principaux types de forêts. On fait appel aux techniques de la sylviculture, ainsi qu'aux recherches portant sur la réglementation de la coupe et sur les méthodes de protection, afin d'établir comment maintenir le rendement optimum. On étudie les rapports entre la croissance et l'emplacement des forêts afin d'en déterminer la productivité à long terme. On cherche à établir quels sont les degrés de lumière, de température et d'humidité propres à assurer les meilleures conditions de croissance et de développement aux semis de plusieurs essences importantes. On étudie les